

par [Didier Gazagne](#)



Garantir la sécurité des salariés d'EDF à l'étranger : un devoir plus qu'une obligation

[Emmanuel Gros](#),

Chef du pôle sécurité des missions à l'étranger d'EDF

1. Quels sont les risques majeurs auxquels sont exposés les salariés d'EDF en mission à l'étranger ?

Nous codifions chaque pays par une couleur (vert, jaune, rouge, marron) en fonction de notre analyse du niveau de risques reposant essentiellement sur :

-Le niveau de la menace terroriste dans le pays, avec le cas échéant, des conséquences corporelles graves pour le salarié et des conséquences médiatiques et juridiques fortes pour l'entreprise.

-Le niveau de risques en lien avec la criminalité organisée (ou pas) et qui peut cibler nos collaborateurs en déplacement à l'International et les exposer à des conséquences corporelles ou psychologiques fortes. Des pays comme le Mexique, le Brésil ou l'Afrique du Sud notamment sont particulièrement suivis dans ce domaine.

-Le niveau de risques liés aux transports, maritime, aérien et surtout terrestre, avec dans de nombreux pays, l'interdiction pour nos collaborateurs de conduire eux-mêmes des véhicules. En termes de probabilité, c'est certainement le risque le plus fort (première cause de décès des français à l'étranger).

-le risque « naturel » est également pris en compte (séismes, inondations, incendies, etc.) avec par exemple, la nécessité dans certains pays que nos collaborateurs soient logés dans des structures aux normes antisismiques.

-Enfin la prise en compte du risque sanitaire, en collaboration avec la médecine de l'entreprise, pour évaluer cette problématique et faire les préconisations adaptées en fonction du contexte sanitaire local. Sur ce sujet, l'actualité de l'épidémie de peste sur Madagascar a fait l'objet d'un suivi particulier.

2. Sur quels risques d'exposition des salariés en mission à l'étranger mettez-vous plus l'accent dans vos actions de prévention et de sensibilisation (sécuritaires, sanitaires, environnementaux) ?

Les risques sécuritaires précédemment évoqués sont les plus prégnants car certainement les plus médiatisés et susceptibles d'avoir le plus fort impact sur l'entreprise en termes de notoriété et de conséquences juridiques. Le risque sanitaire à ne pas négliger (avec les vaccinations et le suivi de notre « assistant » médical) est peut-être le plus « maîtrisable » avec le soutien médical adapté. En revanche, il peut nécessiter un suivi sur un temps plus long et bien après la mission à l'étranger (exemple, le Paludisme).

Les risques environnementaux ou naturels sont de natures différentes même si les conséquences peuvent être dramatiques dans le sens où l'action de l'homme dans leur déclenchement est souvent absente et donc plus difficile à anticiper. En termes juridiques, les responsabilités peuvent être plus difficiles à déterminer. L'action de l'entreprise sera plutôt attendue en « gestion de crise » et sur les réponses qui peuvent être apportées aux salariés a posteriori de l'événement.

3. L'obligation de sécurité de résultat n'est-elle pas inatteignable, face à la diversité des risques (criminalité, intempéries, attentats, épidémies, activité volcanique, conflits armés, enlèvement) ?

Je partage cette analyse sur la notion inatteignable de cette obligation de résultat pour la sécurité des collaborateurs en déplacement à l'International. Nous essayons de tendre vers une « maîtrise » des risques optimale pour permettre et favoriser le développement de l'entreprise à l'International dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

En mettant en place à la fois un processus interne d'autorisation des déplacements après avis de sécurité de la Direction dédiée (avec les recommandations adaptées), des informations sur les menaces potentielles à l'attention du missionnaire et, le cas échéant, des mesures physiques de protection adaptées ; on cherche le juste compromis : « Une entreprise qui prend trop de risques meurt, de la même façon qu'une entreprise qui ne prend aucun risque meurt ». Notre fonction est de protéger les collaborateurs en déplacement ou expatriés partout dans le monde tout en protégeant juridiquement, le management et l'entreprise (en tant que personne morale) qui autorisent les missions.